



Compte-rendu du conseil d'établissement

du 28 juin 2022

Selon l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement.
- 2- Approbation du compte rendu du 16 février 22
- 3- Compte rendu de la commission du dialogue social du 3 avril 22, pour information.

A - Domaine éducatif et pédagogique

- Modification du règlement intérieur (PJ 1)
- Axes/priorités/programmes d'action du Projet d'établissement sur lesquels un focus sera fait en 22/23 avec évaluation en juin 2023 (PJ 2)
- Présentation des projets des 3 écoles primaires

B - Domaine administratif et financier

- Compte financier 2021 (PJ 3)
- Budget rectificatif 2022-1 (PJ 4)
- Voyage 22/23 "MUN À HARVARD" (PJ 5)
- Modification de la grille des salaires pour y intégrer les taux de rémunération des participations à l'évaluation de certaines épreuves du bac (PJ6)

Questions diverses (à envoyer à Madame la Proviseure 48 heures auparavant)



Etaient présents :

Membres ayant voix délibérative pour l'administration :

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION
Madame	LE GALCHER-BARON	Valérie	Attachée de coopération et d'action culturelle suppléante de Mme GHARBI (COCAC)
Madame	LEVY	Chantal	Provisseure
Madame	BOUGETTE	Emmanuelle	Provisseure adjointe
Monsieur	MONIER	Laurent	DAF
Monsieur	AIT L'HADJ	Mohamed	Directeur EPIAD
Monsieur	PETIT	Christophe	Directeur annexe ORAN
Madame	PINES	Sophie Marie	Directrice annexe Annaba
Madame	KADI	Linda	CPE Lycée

Membres ayant voix délibérative pour les représentants des personnels :

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION
Madame	GHENNAI	Nabila	Déléguée du personnel
Monsieur	BRAHIM DJELLOUL	Ahmed	Délégué du personnel
Madame	De la GRANGE	Marie	Déléguée du personnel
Madame	AIT KACI	Zineb	Déléguée du personnel
Monsieur	BOILLOT	Thomas	Délégué du personnel
Madame	BENYAHIA	Djalila	Déléguée du personnel
Monsieur	OUHAIBIA	Adel	Délégué du personnel
Monsieur	BENAZZOZ	Oussama	Délégué du personnel

Membres ayant voix délibérative pour les représentants des parents d'élèves :

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION
Monsieur	ZAGHDOUD	Ali	Délégué des Parents pour Alger
Madame	BRAHIMI	Lydia	Déléguée des Parents pour Alger
Monsieur	ROBERT	François	Délégué des Parents pour Alger
Madame	RABAHI	Farida	Déléguée des Parents pour Alger
Monsieur	GUENAOUI	Mohamed	Déléguée des Parents pour Oran
Madame	LAKHDARI	Amal	Déléguée des Parents pour Oran



Membres ayant voix délibérative pour les représentants d'élèves :

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION
Madame	MESSABAHI	Maria	Déléguée des élèves
Monsieur	ROBERT	Othman	Délégué des élèves
Monsieur	SMAHI	Racim	Délégué des élèves

Membres ayant voix consultative :

CIVILITE	NOM	PRENOM	ORGANISATION SYNDICALE
Monsieur	DENDENE	Karim	Conseiller AFE

Début de séance : 17h50

Quorum atteint.

Secrétaire de séance : Mme BOUGETTE

Secrétaire de séance adjoint : Mme BENYAHIA

1. Approbation de l'ordre du jour : L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité
2. Compte rendu du Conseil d'établissement du 16 février : le compte rendu est approuvé à l'unanimité
3. Compte rendu du dialogue social envoyé pour information

A/ Domaine éducatif et pédagogique

- **Modification du règlement intérieur (PJ1)**

Ce point a été travaillé durant la commission du 2nd degré.

Maria Messabahi prend la parole pour déplorer la notion de tenue de travail et demande pourquoi les filles sont ciblées.

Mme Lévy rappelle qu'elle a donné des exemples pour les filles et les garçons. Elle ajoute qu'elle ne souhaitait pas utiliser le terme "décente" car trop subjectif.

Othman Robert doute sur le fait que des sanctions soient appliquées si la tenue est inadéquate et il insiste sur la nécessité de détailler ce qu'est une tenue de travail.

Madame Lévy explique que dans le cas où le règlement intérieur n'est pas respecté des mesures disciplinaires peuvent être prises.

Le vote pour le règlement intérieur est partagé en 2 votes :

- Un vote concernant uniquement le règlement intérieur sans la nouvelle grille horaire:
 - un vote contre
- Un vote concernant la nouvelle grille :

Les échanges se sont tenus sur la nouvelle grille horaire qui introduit une 5e heure de 17h à 18h00 sur les emplois du temps des élèves.

Les représentants du Snes présentent une motion en PJ.

Madame de la Grange exprime sa crainte que cela se pérennise après le départ de Madame Bougette et demande à ce que cette 5e heure soit uniquement dédiée aux options de Lycée. Il est entendu que cette précision sera ajoutée sur la grille.

Le scrutin donne le résultat suivant :

- 14 pour
- 9 contre
- une abstention
- un blanc

Il est précisé que la grille horaire d'Annaba a été réalisée en concertation entre les parents et les enseignants et qu'une seule heure est réservée aux repas.

- **Axe/priorités/ programmes d'action du Projet d'établissement** sur lesquels un focus sera fait en 2022/23 avec évaluation en 2023. (PJ2)

Le projet d'établissement sera évalué chaque mois de juin mais des points d'évaluation seront fixés. Le focus sera mis sur les l'axe des services des ressources humaines : focus sur l'accueil des nouveaux enseignants, de leur formation et du livret d'accueil.

L'attention portera aussi sur l'axe de communication, en particulier le nouveau site et la newsletter en effet l'information est donnée mais elle n'est pas assez visible.

- **Présentation des projets des 3 écoles primaires** (Diaporama en PJ)
- **Voyage 22/23 MUN à Harvard**(PJ5)

C'est un projet qui a un coût mais une recherche de mécénat est déjà lancée. Le montant maximum voté en CE pour les voyages , est de 130 000 dinars, mais pour ce voyage précis, le coût serait de 380 000 dinars. Le Conseil doit donc se prononcer dès maintenant, sans attendre les résultats du mécénat mais sachant que ce mécénat a été lancé, et qu'à terme, ce coût devrait baisser.

Il est à noter que la participation pour les accompagnateurs ne revient pas à la charge des familles mais bien à l'établissement. Il convient de préciser que le mécénat n'est pas du sponsoring, c'est du don, une participation sans aucune contrepartie, c'est à dire sans publicité pour le donateur.

C'est une élève impliquée dans ce projet qui présente brillamment le diaporama.

Racim SMAHI demande si les élèves ont déjà été retenus pour ce projet. Si oui, sur quels critères, par quel canal et si ce projet empêchera la tenue du MUN francophone. De plus, selon lui, pour participer au MUN Harvard, la langue risque d'être une barrière, il faut être anglophone.

Monsieur Monier précise qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre ces 2 projets. Ils reposent sur des logiques différentes, c'est l'établissement qui prend en charge le projet MUN francophone. Il n'y a donc aucun risque qu'un élève ne puisse pas participer, même pour des raisons financières.

L'élève précise qu'un mail a été envoyé à tous les lycéens et relayé sur le compte du CVL. Les élèves sont également passés dans les classes de 2nde en cours d'anglais. A l'heure actuelle 8 élèves sont retenus pour ce projet.

Madame de la Grange reconnaît que c'est un très beau projet mais demande pourquoi d'autres voyages proposés par les collègues d'anglais n'ont pas été retenus. Monsieur Monnier répond que les dossiers n'étaient pas complets ou incorrects et ils n'ont pas pu être étudiés avant le Conseil d'établissement. Ce n'est pas la partie pédagogique qui a bloqué le projet mais bien la partie financière.

Madame Levy rappelle que tous les éléments nécessaires à l'organisation des voyages se trouvent dans le dossier voyage. La présentation devait être faite avant le 20 mai, la date a même été reculée au 30, Monsieur Monier a proposé une séance d'aide. On verra avec le prochain DAF s'il est possible de présenter à nouveau ces voyages au CE de la rentrée.

Madame Ait Kaci souligne que les répartitions de service n'ont été connues qu'au 30 mai et les professeurs avaient peu de temps pour préparer un projet. Elle-même n'a pu mettre sur pied son projet de voyage à Paris. Monsieur Monier souligne qu'on ne peut pas présenter un budget non abouti, il ajoute qu'il a beaucoup travaillé et qu'il a passé beaucoup de temps sur des dossiers incomplets.

- **Vote du budget du voyage MUN Harvard**

Unanimité

Madame Rahal questionne sur la monnaie dans laquelle le paiement des voyages devra être fait. Monsieur Monier explique que les 2 types de versement (dinars et euros) sont nécessaires pour les voyages.

B/ domaine administratif et financier

- Compte financier 2021 (PJ 3)

- vote du compte financier:

Unanimité

- Budget rectificatif 2022 (PJ 4)

- Vote du budget rectificatif

Unanimité

D/ Questions diverses

• Oran

- Concernant le passage à temps plein de l'infirmière la réponse est oui
- Sur la question portant sur le revêtement de la cour, Monsieur Monier précise qu'il n'a pas avancé sur ce sujet car il a mis toute son énergie sous sur l'ouverture de la classe de 2^{nde} ; il laisse le cabinet avancer sur ce sujet.
- les horaires de passage en restauration seront vus avec le prestataire
- Les résultats du DNB seront publiés le 8 juillet en ligne
- Le passage de IELTS n'est pas inclus dans les programmes donc pas obligatoire
- Le choix de la discipline enseignée en Emile peut changer chaque année et selon les écoles ; il relève du choix en Conseil des maîtres et peut donner lieu à une programmation par période

• Questions du Snes

• Surcharge de travail lors des examens

Madame Lévy précise que durant la session 2022 le LIAD a accueilli près de 4000 candidats et une multiplicité d'épreuves. Les examens ont débuté le 19 mai. Cela retentit sur les personnels, implique une énorme charge de travail, beaucoup de pression. Elle souligne qu'elle a essayé de négocier mais c'est compliqué. L'année prochaine une réunion sera programmée pour travailler en concertation et en amont avec les équipes du baccalauréat du rectorat de Marseille et du DNB du Vaucluse. L'Algérie est un cas à part. La date de fermeture du Collège/lycée du 19 mai, n'est plus acceptable. Il n'a pas été possible d'anticiper du fait des nouvelles épreuves et du déplacement des EDS de mars mais on espère vivement pouvoir fermer plus tard l'année prochaine. Si on délocalise, cela ne change rien, cela alourdirait la tâche car tous les services sont concernés, il faut une autre organisation de travail .

Monsieur Boillot souligne que c'était plus pratique plus confortable de ne pas corriger les épreuves du DNB.

Madame Levy répond que le bureau du DNB s'engage à assurer un vrai suivi et à améliorer la situation.

Pour Madame de la Grange on a atteint un point de non-retour. Elle a ajoute qu'il lui arrive d'interroger des élèves qui n'ont pas le niveau de français requis.

- **Demande d'ouverture d'une option Arts plastiques**
Madame Levy explique que cela ne peut être décidé sans l'accord de l'Inspection. On doit être logique et on doit être attentif aux moyens et aux emplois du temps ainsi qu'à la cohérence avec le projet d'établissement.
- **Stage d'étudiant(e) au LIAD**
En ce qui concerne l'étudiante MEEF, il s'agit d'une personne qui réside à Alger. Elle suit son master à distance, son stage a été validé par l'Agence. Un professeur s'est porté volontaire et il est rémunéré, ce qui est normal. Une convention a été signée avec l'Inspection, très cadrante. Le LIAD a été contacté par d'autres établissements intéressés. En ce qui concerne la plus-value, il est à noter que ce stage a intéressé les services de l'Agence notamment pour étendre cette pratique aux stagiaires de l'ENS.
- **Salaires payables en euros pour les PDL**
Monsieur Monier explique qu'il a souvent donné les éléments expliquant le fait que les salaires ne soient pas payés en euros. Le compte en France du LIAD est insuffisamment abondé, donc l'établissement n'est pas en mesure de le faire. Tout est mis en œuvre mais il n'y a pas de réponse de la part des autorités algériennes pour procéder à des remontées en dinars. Une note verbale a été écrite par le SCAC et des échanges réguliers se font avec l'Ambassade à ce sujet mais cela s'avère compliqué.
- **L'intervention de Kamel Daoud le 27 mars**
Elle a coûté 60 000 dinars et a touché 70 élèves.
- **Les Indemnités à Missions Particulières**
Madame Levy explique qu'en ce qui concerne les candidatures pour les missions particulières qu'il n'y avait aucun référent de nommé à son arrivée. Certaines missions n'intéressaient personne. Désormais des enseignants s'engagent. Il arrive qu'elle ne fasse pas d'appel car elle n'a pas de besoin mais si des collègues sont intéressés par certaines missions qu'ils se signalent par exemple durant le Conseil d'enseignement. Mais elle demande à ce qu'on la laisse juger s'ils sont compétents ou non pour la mission demandée. Elle sera ravie d'apprendre que les enseignants sont intéressés, il n'y a rien d'opaque. Monsieur Ouhaibia précise qu'il faudrait lancer des appels à candidature et qu'il n'y a pas d'information sur ce sujet. Madame Levy répond que l'annonce est faite en Conseil pédagogique et que les personnes intéressées peuvent donc se faire connaître.
- **PAT/MAT**
Le cadrage est fixé au niveau de la zone sur les missions et sur la rémunération. Il y a un appel à candidatures. Un PAT peut suivre plusieurs néo recrutés.
Monsieur BOILLOT demande si les PAT/MAT recevront un document attestant de leur mission.
Madame Levy précise que c'est l'inspectrice qui le fait pour le premier degré mais qu'elle le fera sans problème pour les enseignants du 2nd degré.
- **Service du chauffeur du lycée pour le transport des enfants du personnel**
Madame Lévy précise que ce n'est pas dans les missions du chauffeur. Elle précise que si des collègues observent cela qu'ils le fassent remonter.

- **Légalité de travailler le week-end durant les examens et majoration de rémunération d'indemnités d'examens pendant le week-end**
Madame Levy précise qu'elle attend une réponse de la DRH.

- **Climatisation des salles**

Des ventilateurs ont été placés et non pas des climatiseurs pour respecter la charte EFE 3D

- **Sujets d'OIB inadaptés au programme de l'Algérie.**

Madame Levy rassure les professeurs concernés, les parents et les élèves car en cas d'erreur, cela profite toujours aux candidats.

- **Parents Oran**

- Des projets communs sont prévus entre toutes les annexes. On n'oublie pas Oran.

- **Parents Alger**

- **Date d'arrêt des cours**

Les parents espèrent que l'arrêt des cours sera moins tôt l'année prochaine. Madame Levy demande à ce que la communauté du LIAD ne s'affronte pas sur ce sujet-là, car tout le monde souffre de la situation : parents, élèves, professeurs, administration.

- **Demande de remboursement des frais scolarité du mois de juin et de cantine pendant ramadhan**

Monsieur Monier explique que les familles ne peuvent être remboursées du mois de juin puisque le règlement financier signé stipule que la période est lissée donc elle inclut le fait que les élèves n'ont pas cours au mois de juin. Les parents questionnent alors le paiement des cours du 19 mai au 30 mai puisque les cours sont arrêtées le 30 mai. Madame Levy répond que des sorties ont été organisées.

Les frais de cantine du ramadan ne peuvent donner lieu à un remboursement puisque la facturation est forfaitaire et non pas au réel. Il est impossible de mettre en place une facturation distincte ou de d'établir une liste en fonction des confessions religieuses car cela serait illégal.

- **Changement de prestataire**

Le marché se termine le 31/12 ; un appel d'offres sera lancé et toutes les propositions des prestataires étudiées.

- **Départ présumé de « centaines de familles »**

Madame Levy donne les chiffres réels qui sont loin d'être des centaines et sont même inférieurs aux années précédentes.

Madame Lévy clôture le Conseil d'établissement en donnant les résultats au DNB pour lequel nous ne comptons que 2 échecs.

Elle ajoute que le LIAD bashing n'est pas encourageant pour les équipes qui travaillent avec du vivant. Ce ne sont pas des robots et les enseignants font de leur mieux. Elle rappelle



qu'elle reçoit tous les parents mécontents sans aucun problème et que l'inclusion est une des valeurs de l'école française portée par LIAD.

Le Conseil d'Établissement se termine à 21h30

Secrétaire de séance

Mme BOUGETTE

Secrétaire adjoint

Mme BENYAHIA

Présidente de séance

Mme LEVY

Fait le 28 juin 2022